

## Conditions générales de location

L'association VALLET DANSE est une association loi 1901 à but non lucratif, et est gérée par des bénévoles.

Tout locataire s'engage, au moment de la commande, à accepter les conditions générales de location suivantes :

**Article 1)** Le locataire informe l'association de son souhait de louer des costumes via le mail de l'association : [asso.vallet.danse@gmail.com](mailto:asso.vallet.danse@gmail.com), en indiquant dans l'objet du message : « Demande de location de costumes ».

Il mentionnera la ou les références, la taille et quantité souhaitées ainsi que ses coordonnées : nom, adresse, n° téléphone et mail.

L'association s'engage à répondre le plus rapidement possible sur la disponibilité des costumes par mail et à contacter le locataire pour fixer une date d'enlèvement qui se fera uniquement à la salle Barcelone de VALLET.

Les costumes seront rendus à la date convenue, la durée de location ne pouvant excéder 1 mois. Si le locataire garde le matériel plus longtemps, un mois supplémentaire lui sera facturé.

**Article 2)** Le locataire prend ses dispositions pour transporter par ses propres moyens et en toute sécurité les costumes loués.

**Article 3)** Il est strictement interdit de transformer ou de modifier les costumes. Ils doivent être rendus tels qu'ils ont été pris. La caution sera conservée par l'association si les costumes sont devenus inutilisables.

**Article 4)** Les costumes doivent être rendus propres. Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit de déduire les frais de lavage sur la caution.

**Article 5)** L'association demandera au locataire un chèque de caution au départ des Costumes qui sera rendu après le retour complet des costumes dans un état satisfaisant et après paiement de la facture. Celle-ci sera fournie le jour du retour des costumes ou sera envoyée dans les plus brefs délais.

Si le chèque de caution n'a pu être remis en mains propres, il sera déchiré par nos soins, sauf avis contraire.

La caution pourra être retenue, partiellement ou intégralement, en cas de dégradation ou perte des costumes et/ou en cas de non-paiement de la facture après 2 rappels dont un par lettre recommandée avec accusé de réception.